



Contrat sans retractation, obligé de payer même si j'en veux pas!

Par **Orlucio**, le **29/10/2009** à **23:25**

Bonjour,
Ma femme a signé un contrat avec une école de théâtre et se trouve maintenant pieds et poings liées, obligée de payer des prestations dont elle ne veut pas.
Le contrat ne contient pas de clauses de rétractation à partir du début des cours, et, en cas d'exclusion de l'école, l'élève sera toujours obligé de payer des cours auquel il ne pourra pas participer.
Est-ce légal? Que faire?
Merci de vos réponses,
Orlando